

Public concerné : Tout personnel, administratif ou non, voué à travailler (ou exerçant) au sein d'un établissement de santé ou d'une structure médico-sociale (Arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence)

Durée de la formation : 2 jours (12h de face à face pédagogique)

Organisation : Groupe de 8 à 12 personnes maximum en intra

Intervenants : Formateurs AFGSU agréés CESU (Infirmiers et Infirmiers Anesthésistes DE exerçant en service d'urgences et en SAMU-SMUR)

Objectifs : L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.



Programme :

- Module 1 (6h) : Enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique permettant :
 - d'identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée, au quotidien
 - d'alerter le SAMU (15) ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés
 - d'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée
 - d'identifier un arrêt cardiaque et de réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) de base avec matériel (défibrillateurs semi-automatiques (DSA), défibrillateurs automatiques (DA))
 - d'identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et de réaliser les gestes adéquats
 - d'arrêter une hémorragie externe

- Module 2 (3h) : Enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles permettant :
 - d'identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et d'effectuer les gestes adéquats
 - de participer au relevage et au brancardage
 - d'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence ;
 - d'appliquer les règles élémentaires d'hygiène
 - en l'absence de médecin proche, de demander conseil au SAMU (15) ou d'appeler le numéro interne dédié, de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et de suivre les conseils donnés

- Module 3 (3h) : Enseignement relatif aux risques collectifs permettant :
 - d'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection adaptée (y compris en cas d'alerte des populations ou de situations d'exception au sein de l'établissement) ;
 - d'identifier son rôle en cas de déclenchement de plan blanc ;
 - d'être sensibilisé aux risques NRBC.

A l'issue de la formation, sous réserve de validation, une attestation sera délivrée par le CESU. La validité est de 4 ans.